

Open Street-Fishing de Troyes en Duo

Nous vous remercions de lire attentivement cette section et de suivre scrupuleusement la procédure décrite ci-dessous. Veuillez noter que nous ne répondrons pas aux questions dont les réponses se trouvent déjà dans cette rubrique.

Le nombre maximum de participants est fixé à 50 duos. Chaque participant doit être en possession d'une carte de pêche (permis de pêche).

Coordonnées des Responsables de la Compétition :

Basile Pauthier

06 73 84 58 74

b.pauthier@hotmail.fr

Informations sur les épreuves :

La date limite pour s'inscrire est fixée au 1^{er} décembre 2025 à 20h00.

Le coût de l'inscription s'élève à 40 € par duo et le processus d'inscription ne peut se faire que par l'application Fish and You. Vous devez vous inscrire individuellement et régler la somme de 20 euros par personne. La seconde personne à s'inscrire pourra choisir son binôme dans la liste des personnes inscrites n'ayant pas encore de binôme.

Programme :

- 07h30 accueil des compétiteurs Place du préau à Troyes (à côté du bassin de la préfecture)
- 08h00 briefing obligatoire
- 08h30 début de la compétition
- 15h30 fin de la compétition présence au point de départ exigée à ce moment
- 16h00 remise des prix

Procédure d'inscription :

IMPORTANT : Les compétiteurs doivent s'inscrire à cette compétition via Fish and You s'ils souhaitent participer.

1. Remplissez bien le formulaire
2. Une fois le paiement effectué et le mail de confirmation reçu, vous n'avez plus qu'à attendre nos consignes pour vous enregistrer le jour j .

Règlement : Nous vous invitons à le lire attentivement le règlement ci-dessous

REGLEMENT et MODALITES SPECIFIQUES AUX COMPÉTITIONS : STREET-FISHING

I. Déroulement des épreuves

A. Généralités

1. Pour qu'une épreuve puisse se dérouler, le nombre minimum de compétiteurs fixé par le règlement sportif doit être atteint, soit 10 binômes.
2. Cette compétition ayant pour but de faire découvrir le street-fishing, la participation des jeunes mineurs est autorisée, à condition qu'ils soient accompagnés d'un représentant légal lors de l'épreuve ou d'une personne majeure présentant un document manuscrit de la part d'un représentant légal du mineur exprimant que cette personne majeure dispose bien de l'autorisation d'accompagner l'enfant sur cet événement.
3. Il est impératif de respecter une distance d'au moins deux longueurs de cannes entre deux pêcheurs différents. En cas de désaccord entre deux binômes, la règle du « premier arrivé, premier servi » sera appliquée.
4. Il sera interdit de pêcher sur le parcours de la compétition une semaine avant celle-ci par les participants. En cas de non-respect un **carton rouge** sera délivré et non remboursement de l'épreuve. (Des rondes seront effectuées avec les gardes de pêche)

B. MATÉRIELS ET PRATIQUES AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS

1. Les épreuves se déroulent uniquement à pied, aucun autre moyen de locomotion n'est autorisé. L'aide entre deux membres d'un même binôme est autorisée mais aucune aide extérieure n'est permise, seule une aide verbale pourra être tolérée (**carton jaune**).
2. Seule la pêche aux leurres artificiels est acceptée (poissons nageurs, leurres souples, leurres métalliques...). La pêche à la mouche artificielle, sous toutes ses formes, est interdite (exemples : mouches sèches, mouches noyées, nymphes, streamers, jig ou micro-jig en plumes ou poils...). Tout appât naturel sous toutes ses formes est formellement interdit . (**Carton rouge**)
4. Les leurres seront équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons en accord avec la réglementation locale. (**Carton rouge**)
5. Les formes, matériaux, dimensions et autres caractéristiques des moulinets, lignes, hameçons et autres ustensiles utilisés lors de la compétition sont laissés à la libre appréciation des pêcheurs, à condition qu'ils respectent la législation française en matière de pêche. La longueur des cannes est limitée à 2,75 mètres. Les pêcheurs doivent toujours faire preuve de respect envers l'environnement, la faune, la flore et les autres personnes, afin de promouvoir une image positive de notre sport. Ils ont également la responsabilité de préserver l'intégrité physique de leurs prises, en évitant tout dommage inutile (**en cas de non respect carton rouge**)
6. Lors de l'action de pêche, chaque pêcheur ne peut utiliser qu'une seule canne et un seul moulinet à la fois. Toutefois, il est permis de disposer de plusieurs cannes montées pendant la compétition. La pêche doit être réellement en cours lorsque la canne est tenue en main, avec leurre dans l'eau, et non posée sur un support (**en cas de non-respect, carton rouge**).

7. L'utilisation d'une épuisette est autorisée et fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. Les épuisettes et bourriches à mailles métalliques ou nouées sont interdites en raison de leur caractère abrasif vis-à -vis du poisson. **(Carton rouge)**

8. Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits. **(Carton rouge)**

9. Les gaffes sont interdites. **(Carton rouge)**

10. La perte ou le non rendu du dossard et de la toise sera sanctionné d'un **carton jaune**.

C. POISSONS PRIS EN COMPTE

Tous les poissons capturés lors de l'action de pêche, à l'exception du harponnage interdit, sont considérés comme valides s'ils figurent dans la liste ci-dessous, aucune maille ni quota ne seront appliqués. La mesure du poisson se fera sur une toise fournie en début de compétition, elle sera exprimée en mm et arrondie au demi-centimètre inférieur, par exemple une perche mesurée à 23,4 cm sera enregistrée sur l'application comme perche de 230 mm.

Liste des poissons pris en compte :

Brochet, sandre, perche, black-bass, truite (fario et arc en ciel), saumon Atlantique, truite de mer, chevesne, barbeau, aspe.

D. VALIDATION DES POISSONS

En cas de poissons suiveurs lors d'une prise, un compétiteur peut décider, à ses risques et périls, de laisser un poisson dans l'épuisette s'il souhaite tenter immédiatement d'attraper le ou les poissons suiveurs. Dans cette situation, l'épuisette doit obligatoirement être placée dans l'eau de façon à assurer l'oxygénation du poisson, afin de lui permettre de repartir vivant.

1. Le poisson sera mesuré au sol en utilisant l'outil de mesure qui servira également de tapis de réception. Si, lors de la mesure, le poisson venait à tomber ou à glisser au sol, aucune pénalité ne sera appliquée.

2. Les poissons sont mesurés la bouche fermée jusqu'à l'extrémité de la queue (à plat). Cette longueur est arrondie au 5mm inférieurs pour la saisie sur l'application.

3. Seuls les poissons piqués dans la bouche (harponnage interdit **et sanctionné d'un carton rouge**), entre la bouche et les nageoires pectorales, ou entre la bouche et les ouïes, seront validés, à condition qu'ils soient remis à l'eau vivants. Tout poisson capturé mais accroché à une ligne autre que celle du pêcheur ne sera pas comptabilisé et devra être relâché.

4. Après la mesure, le poisson doit être remis directement à l'eau pour lui assurer les meilleures chances de survie. Si le poisson ne repart pas immédiatement, le compétiteur dispose de 5 minutes pour le réoxygénérer.

5. L'arbitre veillera au bon respect de cet autocontrôle. Toute tentative de fraude ou débordement sera sanctionnée en fonction de leur gravité, selon l'appréciation de l'arbitre.

E. COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENT DE L'OPEN

1. Les poissons sont mesurés la bouche fermée jusqu'à l'extrémité de la queue (à plat). Cette longueur est arrondie au 5mm inférieurs pour la saisie sur l'application.
2. Les compétiteurs se classeront selon la longueur totale obtenue sur l'application.
3. La longueur des poissons, arrondi au demi-centimètre inférieur, sera déterminée et saisie en millimètres par le compétiteur puis validée par les arbitres. Par exemple, si la mesure d'un poisson est comprise entre 300 et 304 mm, elle sera comptabilisée 300 mm ; si elle est comprise entre 305 et 309 mm sera comptabilisée 305 mm.
4. Les compétiteurs sans poisson maillés seront classés à égalité en fin de classement.
5. Le classement de l'épreuve est uniquement basé sur l'addition des points poisson.
Classement de l'épreuve = cumul des points poisson en millimètres. Le compétiteur gagnant sera celui ayant comptabilisé le plus grand nombre de points sur la compétition.

F. DOTATION

Des dotations seront données à tous les participants grâce à nos partenaires. Aucune dotation pécuniaire ne sera versée pour cet open.